

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 19 décembre 2017, dans la Salle du Conseil de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, en raison du dynamisme observé en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis, la croissance économique mondiale continue de s'affermir. De même, le rythme de l'activité devrait s'accélérer dans la plupart des autres pays avancés et la croissance serait vigoureuse dans les autres pays émergents. Toutefois, quelques facteurs de risques pourraient compromettre cette reprise, notamment *i)* les incertitudes autour des marchés financiers, et *ii)* la multiplication des tensions géopolitiques dans certaines régions du monde.

Au niveau sous-régional, le CPM a noté que la situation économique demeure difficile. Toutefois, l'on constate une fragile amorce des équilibres macroéconomiques grâce à la mise en œuvre des programmes avec le FMI dans quatre des six pays de la sous-région. Sur la base des données économiques, monétaires et financières de l'année 2017 mises à jour, il ressort : *i)* une croissance en termes réels nulle en 2017 après -0,2 % en 2016 ; *ii)* un taux d'inflation de +0,6 % attendu à fin décembre 2017 ; *iii)* un recul du déficit du solde budgétaire, base engagements, hors dons, à 3,1 % du PIB ; *iv)* une amélioration des comptes extérieurs, avec un déficit du solde courant revenant à 6,2 % du PIB ; *v)* une stabilisation du taux de couverture extérieure de la monnaie autour de 60 %, grâce notamment aux décaissements extérieurs annoncés pour la fin de l'année.

Après analyse des perspectives macroéconomiques de la Sous-région et des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière dans la CEMAC, le CPM a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres ;
- ✓ le Taux de pénalité aux banques et aux Trésors publics ;
- ✓ les Taux d'intérêt sur les placements des banques ;



✓ les coefficients et le taux de rémunération des réserves obligatoires.

Par ailleurs, abordant les questions relatives au nouveau dispositif d'apport de liquidité d'urgence aux établissements de crédit de la CEMAC, le CPM a adopté la décision portant sur le cadre général dudit dispositif, pour permettre aux établissements de crédit jugés solvables, de faire face aux tensions temporaires de liquidité pouvant affecter la stabilité financière.

Enfin, le CPM a également adopté son calendrier de réunions ordinaires pour l'année 2018 conformément aux Statuts de la Banque et à son Règlement Intérieur./-

Fait à Yaoundé, le 19 décembre 2017

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**